

Commune d'UCCLE
Monsieur Marc COOLS
Echevin de l'Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29
B – 1180 UCCLÉ

V/Réf : U13/F° 541
N/Réf : AVL/KD/UCL-2.313/s.543
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : UCCLÉ. Avenue Kamerdelle, 18. Remplacement de la toiture à versant par une nouvelle toiture plate rehaussée.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 12 septembre 2013, en référence, reçue le 16 septembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 2 octobre 2013.

La demande concerne une maison qui se situe dans la zone de protection de la maison Génicot, sise 22 avenue de Kamerdelle. Elle est jumelée avec une maison de facture légèrement différente mais avec laquelle elle forme un ensemble de par leur gabarit et leur volumétrie.

Les travaux prévoient notamment la démolition de l'étage de toiture et le surhaussement de la maison d'un niveau sous une nouvelle toiture plate (+35m²).

A l'examen du projet, il apparaît que les interventions projetées n'auront pas un impact direct sur le bien classé mais bien sur la maison concernée par la demande. La démolition de la toiture et la construction d'une nouvelle toiture plate rehaussée d'un niveau auraient en effet pour conséquence de perdre la lisibilité des deux maisons qui forment un ensemble cohérent. La CRMS décourage ce parti. S'il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, des remarques supplémentaires.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : M. S. Plompen (par mail MM. S. Plompen, Th. Wauters, Ph. Piéreuse, H. Lelièvre, Mmes M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger) ;
- A.A.T.L. – D.U. : M. M. Briard.